VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE Commerciale et Résidences DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET 706 RUE STE-ANNE,

Formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE.

No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Succession d'Emile B. Angand.

No 51,621—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 20 mai 1903, à midi, par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 802 Perdide, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1903, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Nos 909-913 RUE ST-LOUIS

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 99, borné par les rues St Louis, Tonlouse, Dauphine et Bourgogne, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue St Louis, sur 60 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 909-913 rue St Louis. Les améliorations comprennent une résidence double en briques, contenant trois chambres et une cuisine de chaque côté, avec corridor de chaque côté. Louée 12 dollars chaque côté. Achetée de Mme M J. Allen, par acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire, daté le 22 avril 1872, enregistré dans le livre des transferts 101, folio 266.

II

No 716 RUE DAUPHINE.

Coin de la rue Orléans.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 73 borné par les rues Dauphine, Orléans, Bourbon et St Pierre, lequel lot mesurant en mesure française, 72 pieds de face à la rue Dauphine sur 31 pieds de profondeur et façade à la rue Orléans, le tout plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 716 rue Dauphine. Les améliorations comprenant la jolie résidence en briques à trois étages avec rez de chaussée, avec veranda en fer ouvragé sur la façade entière et les côtés de chacun des premier et deuxième étages, et contenant au rez-de-chaussée trois chambres: quatre chambres au premier étage, trois chambres au deuxième étage; aussi une cuisine en briques à deux étages et rez-de-chaussée contigu, avec une chambre au rez-de-chaussée et une chambre à chacun des étages supérieurs, escalier dans la bâtisse de la cuisine, cour et rez-de-chaussée pavés en pierres plates, citerne, latrine, etc., et portant le numero municipal 716 rue Dauphine, formant l'encoignure de la rue Orléans. Achetée de vente de E. H. Lehman, par acte de Jules F. Meunier, notaire, daté le 9 mai 1887, enregistré dans le livre du bureau des transferts 127, folio 450.

III

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET No 706 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 59, borné par les rues Royale, Ste Anne, Bourbon et Orléans, lequel lot formant l'encoignure des rues Royale et Ste Anne et est désigné par la lettre A et mesurant d'après un devis de D. E Seghere, voyer, daté le 14 avril 1903, 53 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur 83 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne, une première profondeur de 70 pieds sur l'autre ligne de côté de là se retressissant de 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Ste Anne, de là 12 pieds 7 pouces sur une deuxième profondeur à la ligne du fond et 50 pieds, 3 pouces, 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, le séparant du lot "B", ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne, et est composé du tout de la propriété achetée de Wm A. Kernaghan par acte de Jules Meunier, notaire, daté le 7 août 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 121, folio 72, et une portion de la propriété achetée de J. L. O. Esnard, par acte d'Oscar Drouet, ancien notaire, daté le 26 avril 1886, enregistré livre 122, page 867.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques avec une jolie véranda s'étendant tout autour du second étage, rez-de-chaussée occupé par A. Hymel & Co comme magasin de meubles. La partie supérieure est divisée en deux corps de logis, une avec hall entrée par le No 735 rue Royale, et contenant hall sur le côté, 2 chambres à coucher, salon et cuisine; citerne, hydrant, cabinets bas et haut; l'autre corps de logis a un hall entrée par le No 706 rue Ste Anne et contient pallier, quelques six chambres, cuisine, hydrant, cabinets, etc., et porte les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne.

Le rez-de-chaussée est loué à bail jusqu'au 31 août 1903 $600 par an, payable mensuellement $50 par mois, la partie supérieure est louée $40 par mois, payable mensuellement, faisant un total de $90 par mois pour toute la propriété.

IV

No 714 RUE STE ANNE

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 59, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourbon et Royale, lequel lot est désigné par la lettre B, sur un croquis de D. E Seghere, voyer daté le 14 avril 1903, et mesure 42 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne 50 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, et 44 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage en briques et en bois ayant hall sur le côté, aussi galerie sur le côté, salon, deux chambres à coucher, cuisine, salle à manger, chambre à bain, etc., water works, lieux d'aisance, citerne et corridor. Désignée par le No 714 rue Ste Anne. Louée $20 par mois.

Etant la portion la plus près de la rue Bourbon de la propriété acquise de J. L. O Esnard et autres par acte pardevant Oscar Drouet, daté avril 26 1886 enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, page 867.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, et la balance à un crédit de un ou deux ans, à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par hypothèque et privilège et hypothèque spéciale de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit et de transférer les polices au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et avoir droit aux loyers seulement du jour où se passera l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs ainsi que les timbres d'internal revenu.

Jérôme Meunier, Charles F. Claiborne, avocats.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt indivis dans la bâtisse en brique à trois étages

No 732 rue Royale,

Entre les rues STE ANNE et L'ALLEE ST. ANTOINE,

Ensemble avec tout le contenu là dedans.

Le tout devant être vendu en bloc.

Succession de Margaret Deeves, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 9,867 Division "D".

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 27 mai 1903, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Bourse, No 802 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B Somerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 21 avril 1903, dans l'affaire ci-dessus

La moitié indivise de tous les droits, titres et intérêts de la succession dans et à un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et le contenu de ladite bâtisse, lequel dit lot de terre est situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, l'Allée St Antoine, les rues Chartres et Ste Anne; le lot est désigné par le No 2, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, dûment voyer de ville, daté le 28 février 1888, et déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit plan, vingt quatre (24) pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de quatre vingt un pieds 2 pouces (81 pieds 2 pouces) entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par Mlle Margaret Deeves et al, par acte de la "People's Homestead Association," le 1er août 1902 par acte passé pardevant Théo. G. Spitzfaden, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 185, folio 576. Le contenu de la bâtisse, lequel est vendu avec la propriété, comprend un grand assortiment d'articles religieux et autres, tels que livres, crucifix, médailles médaillons, articles de première communion, statuettes, rosaires, scapulaires, bénitiers, papier tissu et ostéopens, tablettes, chandelles en cire, chapelets, couronnes en métal et autre matériel, cierges de première communion, statues, lampes, chandeliers dorés, plaqués et autres, fleurs, feuilles d'or et d'argent, fournitures de bureaux, portraits de tout genre et d'autres articles trop nombreux à mentionner; le tout d'après l'inventaire enregistré en cour. Le tout devant être vendu en bloc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 avril—26—mai 3 10 17 24 27

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans le Sixième District.

Frank Sharp, Jr., et als. vs Henry Zeller et al.

No 58,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, 26 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 janvier 1901, et signé le 29 janvier 1901, par l'Hon. Geo. E. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 5249, 5251 5255 et 5257 rue Annonciation, consistant en deux cottages doubles contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc., situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 135, borné par les rues Laurel, Valmont, Annonciation [autrefois Jersey] et Bellecastle, et désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de F. Tourne, daté le 23 juin 1866; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annonciation sur 110 pieds de profondeur.

2° La moitié du lot No 2 et la moitié du lot No 6, dans l'îlet No 78, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Lyon et Upperline, et mesurant chacun 15 pieds de face à la rue Front sur 75 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 4847 et 4849 rue Water ou Front, consistant en un cottage double contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Valmont, Bellecastle et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 1, 32 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds de largeur dans le fond, 116 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Valmont, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2; et le lot No 2 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds de largeur dans le fond, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 3, et le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 2 et 11 pieds 8 pouces 8 lignes sur le côté du lot No 4, et 30 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 5281 et 5283 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Jena, Constance et l'avenue Napoléon, désigné par la lettre C, ou le No 10, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, commençant à un point 66 pieds 4 pouces de l'encoignure de la rue Jena, sur 95 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 4430 rue Magnolia et comprennent un joli cottage simple, retiré de la banquette, barrière en fer sur la façade, contenant 5 chambres, citernes, galeries, hangar, etc. La maison est bien tapissée.

5° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Water, Constantinople, Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés par les Nos 11 et 12 du dit îlet et faisant face à la rue Water, le lot No 12 formant l'encoignure des rues Water et Austerlitz; lesdits lots mesurant ensemble, plus ou moins, 50 pieds 2 lignes de face à la rue Water, 94 pieds 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Constantinople sur 92 pieds 1 ligne de face et profondeur sur la rue Austerlitz. Lesdites améliorations sont désignées par les Nos 400, 408 et 410 rue Austerlitz, et comprenant un cottage simple et double; le cottage simple contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., le cottage double 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le chemin de fer de ceinture en face sur la rue Water.

6° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Cadix, Constance et Jena, d'après le plan dressé par H. M. Robinson daté le 7 juillet 1841, et désignés par les Nos 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadix sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 715 rue Cadix, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur payant les taxes de 1903; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 av—25 26—mai 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMEMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Receveur de la New South Building and Loan Association, présentant l'autorisation de vendre la propriété foncière ci après décrite, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis en évidence et à moi adressé comme maître commissaire de faire lesdites ventes, je procéderai à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus mentionnés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onesga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26, inclusivement, mesurant ensemble 193 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 289, borné par les rues Clouet, Montégut, Bourgogne et Rempart, mesurant 28 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1849, déposé dans l'étude de A. Chipaella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathilde étant l'îlet No 244, le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 10 novembre 1874, et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quantin, pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville, le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit plan comme suit: Le lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 188 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après ledit plan le lot A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit lot "B" est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face du l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesure 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Bacchus), Première et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 118, borné par les rues Constance, Laurel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 93 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Milan, Long (ou Freret) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis dudit îlet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M Jung, passé pardevant Félix J. Puig notaire, le 22 septembre 1898, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Memoranda: Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus. Louée comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Remparts.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

4° La propriété ci-dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2031-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste residence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite a des améliorations là-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci-dessus neuvièmement décrite a des améliorations là-dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4117 rue Howard.

Un tiers ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, démontré par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets dudit caractère; ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés issus régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française; lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire et spécialement à ce décret pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire; chacune des dites portions des propriétés enjoncé-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer ou assumer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J. L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite; et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du receveur, et de procéder avec la même à un importe quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, receveur, au comptant ou par chèque certifié à l'ordre du receveur au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire dans cette Cour, un rapport de la vente ou des ventes et sur la confirmation de cela, ledit receveur devra exécuter un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs pardevant un notaire public dûment qualifié en cette ville, devant être choisi par le receveur, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs en plus de leurs enchères respectives; et à l'exécution du dit acte notarié ou actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs doivent compléter son ou leurs enchères en payant ou délivrant au receveur le balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur la valeur de-la-et doit là dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et jouissance de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargés d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

14 cars chargés de maïs en cargaison.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

LUNDI, LE 4 MAI 1903.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune, à 11 heures a. m., au dépôt du T. & P. R. R. au pied de la rue Thalie, pour le compte de qui cela peut concerner, sous l'Acte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu:

D'Atchison, Kans. consigné à l'ordre de la Washer Grain Co, notifiés E. Sevilla, T. P. 6721.

De Summerfield, Kansas, consigné à l'ordre des expéditeurs, notifiés Hall & Robinson, I. M. S. 9614 et M. P. 12116

D'Atchison, Kansas, consigné à ordre, notifiés Denton Bros I. M. S. 11082.

D'Atchison, Kansas, à l'ordre de la Washer Grain Co., notifiés Steinhardt & Co., I. M. S. 9364.

D'Axtell, Kansas, pour le compte de Mins, Kansas, consigné à ordre, notifiés Hall & Robinson, M. P. 15448.

De Leavenworth, Kansas, à ordre, notifiés Denton Bros. M. P. 20018.

D'Atchison, Kans, consigné à ordre, notifiés la Greenleaf Baker Grain Co; T. P. 11150, T. P. 7948, T. P. 8141 et T. P. 7153

D'Atchison, Kans consigné à ordre notifiés la Greenleaf Baker Grain Co, I. M. 6876, M. P. 20873, I. M. 7756.

D'Atchison, Kans, consigné à ordre, notifiés la Green'eaf Baker Grain Co, M. P. 21023.

Conditions — Comptant d'après le certificat du peseur public.

2 mai—2 3 4

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 5 MAI 1903.

Une Résidence Simple en Bois. No 2418 rue Bourgogne.

Mesurant 30x127', 10", 5"', dans le district favori comme placement de votre argent où la propriété augmente toujours en valeur.

Succession de Paul Lucy.

No 69,910—Cour Civile de District — Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune — MARDI, le 5 mai 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1903, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A sur un plan fait par L. N. Fonché, le 18 mars 1856 et déposé en l'étude de A. Abat, notaire, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne, Dauphine, Mandeville et Bourgogne et mesurant en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 14 mars 1883 par acte pardevant Jno R. Legier, notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes pour l'année courante devant être assumées par l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

N. B. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

3 av—3 5 12 19 26—mai 3 4 5

Toppino, Seidenbach & Larose.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Chaussures en détail,

1136 rue Decatur, près Hôpital,

Succession de Chas C. Duclifer.

No 70,220, Cour Civile de District, Division C.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE—E. A. LAROSE, ENCANTEUR—Lundi, le 4 mai 1903, à 1 heure P. M., sur les lieux, No 1136 rue Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 22 avril 1903, il sera vendu à l'enchère publique, le contenu entier du magasin de chaussures d'après l'inventaire enregistré. — Conditions: Comptant. — John Wagner, avocat. 25avril—25 29—mai 4

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION —DE— FLORVILLE FOY.

No 70,093—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 7 mai 1903, à 11 heures a. m., et les jours suivants jusqu'à ce que tous les meubles soient vendus sur les lieux, No 415 rue Nord Remparts en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Frederick D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, portant la date du vingtième jour de mars 1903, dans l'affaire de la succession ci-dessus.

Les effets mobiliers consistent en joaillerie, diamants, argenterie, montres en or, différentes monnaies, coffre-fort en fer, livres, pierres tombales, une grande quantité de marbres, camion pour marbres, outils, charrette, sulky, buggy avec couverture en cuir, buggy ouvert, charrette à bascule, quatre jeux de harnais, selle, bibliothèque, miroir, tables de jeux, gravures, fusils de chasse, cannevette à liqueurs, carafes, etc., porcelaine, peintures, tapis et à rallonge, service à dîner en porcelaine, meubles, etc., et plusieurs autres articles trop nombreux à énumérer, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.

26 avril—26 30 mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Florville Foy.

No 70,093—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique le LUNDI, 11 mai 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 2731 rue Dumaine, près de la rue Broad—

En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Frederick D. King juge de la Division B, portant la date du vingtième jour de mars 1903, dans ladite succession, les effets mobiliers meubles, charrette, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.

26 av—26 - mai 3 7 11

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE —DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 28 mai 1903, à 11 h., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions:

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3338 rue Tchoupitoulas, au coin sud-est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez-de-chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (ancienement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wiltz) et mesurant 93 pieds, 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas [autrefois Levée] sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits de batture et de terre rapportés à l'avenir, étant situé dans l'îlet compris entre la dite rue Tchoupitoulas [autrefois Levée] et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Wiltz) et la rue Toledano et le fleuve Mississippi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville, contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessus du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant" offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerts et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par ses propriétaires sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspectives par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve; lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées ladessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 68, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Felton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit:

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie, à l'encoignure Sud-Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et faç